



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 novembre 2025

Colère des viticulteurs et Prix minimum

La crise de la filière viticole et la colère pourraient paradoxalement trouver une solution avec une proposition soutenue de longue date par Addictions France, le prix minimum par unité d'alcool (en anglais Minimum Price Unit ou MUP).

En effet, un article du Monde du 19-11-2025 raconte la colère compréhensible des vignerons face à des ventes aux enchères de vins du Bordelais de vignerons en faillite à des prix bradés (28 centimes le litre) et qui *se retrouvent en grande distribution à moins d'un euro*. Depuis des années, les acteurs de la santé publique et de l'addictologie proposent d'instaurer un prix minimum par unité d'alcool vendu au consommateur, et ce pour tous les alcools.

Ce prix minimum aurait des effets positifs aussi bien pour la santé, en incitant à une consommation à moindre risques que pour les viticulteurs auxquels il offrirait une garantie contre les fluctuations importantes du marché. Rappelons qu'un prix minimum de 60 cts par unité standard d'alcool aurait pour effet qu'une bouteille de vin ne pourrait pas être vendue en dessous de 4 €. Le produit des taxes pourrait être réparti en trois parts : 1/3 pour l'Etat, 1/3 pour aider la viticulture, 1/3 pour la prévention du risque alcool (via le Fonds National de Lutte Contre les Addictions).

L'évaluation économique de l'instauration du MUP a été réalisée à la demande de la MILDECA¹ et démontrait qu'une telle mesure ne pénalisait pas les grands crus, dont le prix était déjà supérieur, mais bénéficiait aux vins les moins chers.

Addictions France appelle les parlementaires à soutenir l'instauration du prix minimum à la fois pour les raisons de santé publique et pour garantir des revenus décents aux vignerons.

À propos d'Association Addictions France : Fondée en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard, Association Addictions France est reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. L'association intervient au plus près des populations sur toutes les

¹ <https://www.droques.gouv.fr/rapport-et-synthese-effets-economiques-et-epidemiologiques-de-politiques-de-prix-des-boissons>



COMMUNIQUE DE PRESSE

addictions. Elle est également force de proposition pour faire évoluer les opinions et la législation.

À PROPOS D'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE : Fondée en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard, Association Addictions France est reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. L'association intervient au plus près des populations sur toutes les addictions. Elle est également force de proposition pour faire évoluer les opinions et la législation.

CONTACT :

Relation presse – presse@addictions-fr.org | tél. : 06 82 72 78 67

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 [@AddictionsFr](https://twitter.com/AddictionsFr)

 [Association Addictions France](https://www.facebook.com/AssociationAddictionsFrance)

 [Association Addictions France](https://www.linkedin.com/company/AssociationAddictionsFrance)